



Les activités au sein de l'Association Sportive (AS) et l'UNSS

publié le 09/10/2015

L'Association Sportive (AS), propose des activités sportives dans le collège (**la semaine : lundi, mardi et vendredi à de 12h20 à 13h45**)

L'UNSS, propose des compétitions entre collège des alentours puis au-delà selon les résultats mais aussi des journées de proportions d'activités de pleine nature telles que le Kayak, le VTT, la course d'orientation... (**les mercredis après-midi**)

Une seule inscription qui ouvre droit à toutes les activités de l'AS et à celle de l'UNSS.

Pour s'inscrire il faut apporter à un professeur de sport :

- ▶ L'autorisation parentale dûment complétée et signée par le ou les responsables légaux et l'élève (préalablement retirée auprès du professeur d'EPS de l'enfant)
- ▶ Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de TOUTES les activités sportives en compétition ;
- ▶ Une photo d'identité récente de l'enfant
- ▶ Un chèque de 23 euros libellé à l'ordre de l'Association Sportive du collège Gérard Philippe. Cette somme comprend la licence UNSS, une assurance et une petite participation à la vie de l'Association Sportive.

Le Choix d'activités au sein de l'AS :

Lundi : 12h20 à 13h = sport collectifs filles (Hand-ball, Basket-ball, Volley-ball...)

13h à 13h45 = Foot en salle pour les 6èmes et 5èmes

Mardi : 12h20 à 13h = Foot en salle (Futsal) toutes catégories

13h à 13h15 = Badminton

Vendredi : 12h20 à 13h = Badminton

13h à 13h45 = Foot en salle pour les 4èmes et 3èmes

13h à 13h45 = Renforcement musculaire

Les élèves qui participent aux activités entre 12h20 et 14h sont appelés en priorité pour manger à la cantine.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.